



Programme du 7 juin 2023

Organiser le CSE, les CSSCT et les RP autour du recueil de l'expression collective des salariés.

08h30 - 09h00	Accueil
09h00 - 10h30	Quelle organisation pour instruire les situations-problèmes prioritaires ?
10h30 - 10h45	Pause matinée
10h45 - 12h30	Adopter un modèle d'instruction unique pour traiter les RPS, les Risques Graves, les projets d'aménagement et de réorganisation, etc.
12h30 - 14h00	Pause méridienne
14h00 - 16h30	• Négocier les aménagements en impliquant les salariés : Inspections, groupes de travail, etc. • Le Règlement intérieur du CSE : outil à la main des élus pour définir les « règles du jeu ».

[Scanner pour retrouver le programme sur le site :](#)

